

Bourses externes BAFA

Attention : Les demandes d'aide sont à effectuer avant le 30 septembre pour certains organismes, dans certaines régions, renseignez-vous au plus vite.

Conseil : Contacter chacune de ces structures dans tous les cas permet de leur rappeler leur rôle dans l'accompagnement et l'aide à la formation des acteur·trice·s du territoire.

Le·la permanent·e MRJC peut vous accompagner dans vos recherches de bourses : Lucie BOZONNET – 04 74 45 37 86 – bresse@mrjc.org

DDCSPP (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations)

La DDCSPP peut aussi vous indiquer les aides possibles au niveau de votre département.

DRJSCS (Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale)

La DDCSPP peut aussi vous indiquer les aides possibles au niveau de votre région.

CAF (non compatible avec l'aide MSA)

Pour vous renseigner, c'est simple. Allez sur le lien suivant : www.caf.fr/ma-caf/

Puis sélectionner votre département. Une fois sur le portail de votre département, cliquez à gauche sur « offre de service » et sélectionner « enfance et jeunesse ». Cliquez ensuite sur les aides BAFA et BAFD pour en savoir plus sur les aides BAFA de votre département. Suivez ensuite les consignes (téléchargement de fichier,...).

Montant :

Conditions :

MSA (pour les adhérents à la MSA : non compatible avec l'aide CAF)

Pour vous renseigner, c'est simple. Aller sur le lien de la MSA de votre département. Par exemple pour la MSA aIn-Rhône : <https://ain-rhone.msa.fr/lfy/web/msa-ain-rhone/famille/bafa-bafd>. Vous n'avez plus qu'à télécharger et compléter le dossier de demande d'aide.

Montant :

Conditions :

Conseil régional

Montant :

Conditions :

Conseil départemental

Si vous êtes habitants du département de l'Ain, vous pouvez demander une aide en téléchargeant votre dossier sur ce site : <https://www.ain.fr/solutions/bafa-bafd-aides-se-former>

Si vous habitez dans une autre région, il y a aussi des chances que votre Conseil Départemental puisse vous soutenir dans votre formation. N'hésitez pas à vous renseigner !

Montant :

Conditions :

Communauté de communes de la Plaine de l'Ain

Si vous habitez sur le territoire de la communauté de communes de la Plaine de l'Ain, vous pouvez demander une aide de 50€ pour la session base et 100€ pour la sessions d'approfondissement : <https://www.cc-plainedelain.fr/fr/demandes-de-subvention-associations-soutien-bafa.html>

Commune :

Montant :

Conditions :

Communauté de communes :

Montant :

Conditions :

Autres (banques, ...)

Montant :

Conditions :